1 L'apprentissage en France

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

C'est une **formation en alternance** dispensée au sein d'une entreprise et un Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Elle dure de **1 à 3 ans** et permet d'acquérir une **qualification professionnelle** et d'obtenir un **diplôme** ou un **titre professionnel**.

La France compte plus d'**1,3 million de jeunes** qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études

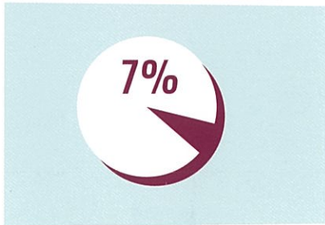

7% d'apprentis de 16-25 ans, soit 400 000 jeunes

Peu de jeunes passent le pas et choisissent cette formation :

Passerelles difficiles à franchir entre la filière générale et l'apprentissage et vice versa

Manque d'informations pour les jeunes et leurs familles

Apprentissage considéré comme une voie garage pour les « mauvais élèves »

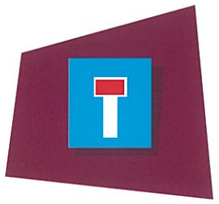

2 Les avantages de l'apprentissage

Salaires attractifs variant de **691 à 1277€** selon la branche d'exercice

Cumul des avantages étudiants et salariés : tickets restaurants, congés payés, participation aux élections syndicales

Modèle éducatif qui va du **CAP**, **BEP** au **BAC+5** avec une formation attractive, qualifiante et diplômante

Et les débouchés ?

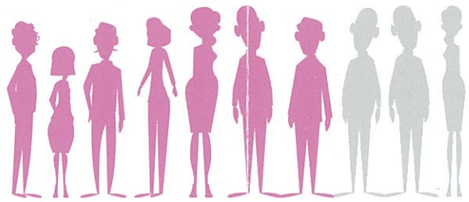

7 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les 7 mois suivant leur formation

30 à 40% créent leur propre entreprise

1 jeune sur 2 travaille dans l'entreprise où il a fait son apprentissage

3 Des progrès réalisés

La CFTC a œuvré pour identifier des **pistes d'amélioration** afin que l'apprentissage devienne une filière d'excellence au **profit des jeunes et des entreprises.**

Les principales mesures Rapport Brunet reprennent des propositions de la CFTC :

Accompagnement et suivi de l'apprenti par un maître d'apprentissage

Possibilité de rompre le contrat d'apprentissage grâce à la médiation

Augmentation du salaire des apprentis de 30€/mois

Le gouvernement a complété ces propositions par de nouvelles mesures en s'appuyant sur les recommandations de la CFTC :

Programme « Erasmus Pro » qui permet à 15 000 apprentis/ an de s'envoler vers un autre établissement européen signataire d'un accord pour suivre leur formation

De nombreux « Campus des métiers et des qualifications » seront développés autour de pôles d'excellence

Aide de 500 € pour le permis de conduire

Supplément encarté à la lettre confédérale numéro 1535.